

Placement abusif 48 h pour crise d'angoisse et dépression

Par **lea joue**, le **09/09/2018** à **01:07**

Bonjour,

J'ai accouché le mois dernier. Quand mon compagnon a appris ma grossesse, il m'a quittée. S'en est suivi une énorme dépression.

J'ai contacté plusieurs fois la maternité en période de détresse, les hormones aidant, leur expliquant mon mal être. Je leur ai fait part de mes envies suicidaires (j'assume totalement).

Au moment de l'accouchement, la maternité fait un signalement aux procureur de la république, ma fille m'est retiré pour 6 mois, placée dans une famille d'accueil.

Au tribunal, j'ai réussi à démontrer que je n'avais aucune pathologie psychologique et même surdouée. J'ai une situation, un métier et un grand appartement. Malgré toutes les preuves que j'ai pu apporter, le placement de ma fille est maintenu.

Je précise avoir contacter à nouveau la maternité qui se dit "choquée" et même une personne du personnel "moi aussi j'ai des enfants et je suis même grand-mère donc je comprends votre détresse". Ils pensent que la juge se rendrait compte que tout va bien.

La psy a même ajouté : "Vous avez fait une crise d'angoisse due à la grossesse mais là, ce devrait être terminé."

J'ai déjà une avocate mais, qu'est-ce que vous en pensez ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **09/09/2018** à **07:40**

Bonjour,

Votre avocate a-t'elle fait appel du jugement ? Vous avez 10 jours pour ça. C'est urgent de le faire.

Par **lea jouve**, le **09/09/2018** à **15:00**

oui nous l'avons fait

Par **Tisuisse**, le **09/09/2018** à **16:22**

Alors, il restera à avoir les arguments pour que la Cour d'Appel juge autrement qu'en première instance. C'est le boulot de l'avocate.

Par **lea jouve**, le **24/09/2018** à **02:09**

L'appel est dans 3 mois, on est déjà en octobre. Je dois revoir la juge en janvier dans tout les cas, pas moyens d'aller plus vite ?